



Demande de test ADN sur mon fils mineur suite a un vol de 20€

Par amy21, le 25/07/2016 à 17:11

bonjour .mon fils de 15 ans et demi a commis un vol d'une valeur de 20euros dans un magasin avec un copain .ils ont ete filmés par les caméras de surveillance .le magasin a porté plainte pour vol .la gendarmerie a frappé a ma porte pour m'informer du delit de mon fils et me donner une convocation pour son audition .son copain y etait juste apres nous ..nous sommes aller réglé au magasin les objets volés ...le gendarme m'a informé que l'on devait revenir pour prendre des photos de mon fils ainsi que ses empreintes et son ADN.nous devons y aller demain ..il m'a dit que le procureur l'avait demandé .mais il m'a dit aussi que l'affaire allait etre classée sans suite vu que les objets ont ete payés .et aussi je pense , parce que c'est la premiere fois que mon fils est accusé.pourquoi alors demander ses empreintes et surtout ce test ADN .en ont ils vraiment le droit .surtout sur un mineur et pour une affaire de petit vol ?

Par amajuris, le 25/07/2016 à 17:35

bonjour,
la notion de petit vol n'existe pas.
il existe une procédure pour ce type de délit et puis c'est peut être un moyen pour faire prendre conscience de son acte délictueux à votre fils.
vous dites que c'est la première fois, c'est la première qu'il se fait prendre et pas obligatoirement son premier vol.
salutations

Par **Visiteur**, le **25/07/2016** à **22:03**

bonsoir,

C'esr grace aux fichiers ADN que l'on peut désormais élucider des affaires difficiles à résoudre avant cela.

Pour disposer d'un fichier efficace, l'adn est relevé à chaque délit, même mineur.